

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 25 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept du mois de janvier, le vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée.

**Etaient présents :**

Philippe GARRIGUE, Agnès JOUBERT, Jacky BIAUJAUD, Marie-Claude COSTE, Jean-Pierre BALLION, Sophie SARDIN, Christian PERON, Philippe RONDEAU, Pascaline MARY, Sandra POIRIER, Frédéric PERROT, Nicole GABRIEL FLOURET, Didier HAYET, Béril MAZIERES.

**Etaient représentés :**

Pascale LAZO LAVIDALIE ayant donné pouvoir à Agnès JOUBERT  
Gaëlle GUILLEMOTO ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BALLION

**Etaient excusés :** Consuelo REDON-BAON, Didier FOUQUET et Henri PUYAU-PUYALET

**Secrétaire de séance :** Frédéric PERROT

Membres en exercice : 19

Membres présents : 14

Membres représentés : 2

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de profiter de la présentation des statistiques 2016 de la médiathèque-artothèque-ludothèque réalisée par Mathilde LUCE, La Responsable de la structure.

Quelques chiffres :

- 2025 lecteurs en 2016, 1695 en 2015 ;
- 10 504 visiteurs en 2016, 9 580 en 2015 ;
- 15 082 documents (fonds) ;
- 28 640 prêts en 2016, 26 250 prêts en 2015 ;
- 335 animations organisées en 2016 dont le conte de Noël qui a ravi les 150 personnes participantes ;
- Les 90 œuvres d'art de l'artothèque représentent 192 prêts ;
- Centre d'évaluation B2I Adultes : Laëtitia RODRIGUEZ, agent formé et habilité à l'évaluation du public adulte. Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir une certification **Brevet Informatique et Internet** qui correspond à une attestation de compétences. Cette certification existe à plusieurs niveaux de maîtrise des TIC,

(technologies de l'information et de la communication). Aussi, dès l'école élémentaire, l'Education Nationale réalise cette évaluation.

Monsieur Le Maire propose d'aborder l'ordre du jour du Conseil municipal.

**2017-01-07 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 11 JANVIER 2017 :**

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'adoption du compte-rendu du 11 janvier 2017. Le compte rendu a été transmis aux élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte rendu.

**2017-01-08 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SOLLICITER LES ORGANISMES BANCAIRES ET NEGOCIER AVEC CES DERNIERS LE FINANCEMENT D'UN EMPRUNT :**

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée délibérante la programmation des investissements prévus sur les exercices 2017,2018 et 2019. La collectivité a décidé la construction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour lequel les travaux débiteront au cours du premier trimestre 2017, l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire qui, quant à elles, interviendront au cours de l'année 2018. Des aménagements routiers route de la Mairie seront également engagés afin de permettre de garantir la sécurité des usagers des structures en organisant les circulations et en engageant la réhabilitation et la création d'espaces de stationnement. Le financement de ces dépenses est assuré notamment par la sollicitation des partenaires Etat, Conseil Départemental et Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de subventions d'investissement. Le produit de la Taxe d'Aménagement, notamment celle liée à la SCASO encaissée courant 2018 et 2019 et les produits les cessions immobilières décidées par le Conseil municipal viendront en partie financer ces investissements. Ces différentes recettes constitueront l'autofinancement de la collectivité.

La mobilisation de l'emprunt complètera l'autofinancement prévisionnel.

Dans le cadre des projections analysées, et compte tenu des taux d'intérêt fortement favorables actuellement, Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à lancer les consultations et mener les négociations afin que la collectivité prétende à la meilleure offre financière.

Le choix de la proposition de financement fera l'objet d'une délibération du Conseil municipal. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à lancer toutes les consultations et procéder à toutes les négociations liées à la présente décision.

**N° 2017-01-09 : DETR 2017 – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017 POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal le programme lié à l'extension du groupe scolaire et du restaurant scolaire.

Le groupe scolaire (écoles maternelle, élémentaire et restaurant) situé au bourg de Cailleau a été construit et agrandi à plusieurs époques, suivant l'augmentation des effectifs d'élèves. Cette

augmentation se poursuit et il est devenu évident que l'école actuelle est en train d'atteindre un niveau de saturation. Il est donc nécessaire d'envisager son extension.

Le présent projet a pour objet la mise en œuvre des modifications profondes de l'organisation des bâtiments, avec trois objectifs :

- une réorganisation plus fonctionnelle des pôles Maternel et Élémentaire,
- la création de locaux et espaces manquants,
- l'extension et la réorganisation du restaurant scolaire.

Le groupe scolaire actuel réunit sur le même site l'école maternelle et l'école élémentaire, ainsi que le restaurant scolaire. Actuellement, les locaux de l'école maternelle représentent environ 680 m2 et ceux de l'école élémentaire 500 m2. Les surfaces recommandées pour les effectifs considérés seraient de 665 m2 en maternelle et de 882 en élémentaire.

Le restaurant scolaire représente environ 367 m2.

Les principales modifications envisagées sont les suivantes:

- L'école maternelle doit être agrandie d'une classe,
- l'école élémentaire doit être agrandie de 2 classes,
- la surface des préaux doit être augmentée,
- la surface des cours doit être augmentée,
- le restaurant scolaire doit être agrandi et restructuré.

Les travaux d'extension du restaurant concernent les deux salles de restaurant, la salle de restaurant des adultes et l'espace de production qui doit être mis aux normes sanitaires actuelles. Actuellement, 260 à 280 repas sont quotidiennement fabriqués. Certains dysfonctionnements mis en exergue par l'étude préalable réalisée par le Cabinet NECTHAN nécessitent des travaux d'extension et de réhabilitation de l'espace cuisine. De plus, l'augmentation du nombre de rationnaires porterait le nombre de repas quotidiens à 350.

Comme les espaces extérieurs (préaux et cour de récréation) ne peuvent pas être réduits en raison des effectifs d'élèves croissants, il a été prévu la création de préaux supplémentaires et l'extension des cours en repoussant la limite/clôture en façade Est, soit un gain de 200m2 environ. Ces travaux sont à inclus dans le projet.

A ce titre, le plan de financement est présenté :

Dépenses	Montant hors taxes	Recettes	Montant
Maîtrise d'œuvre	168 000.00	Conseil Départemental de la Gironde	168 048.00
Etude de sols	3 000.00	Réserves parlementaires	30 000.00
SPS	6 000.00	DETR	150 000.00
Bureau de Contrôle	25 000.00	FONDS PROPRES ET EMPRUNT	1 810 308.00
<b>Total des honoraires</b>	<b>202 000.00</b>		
Travaux de construction	1 596 630.00		

<b>Total des travaux</b>	<b>1 596 630.00</b>		
<b>Total honoraires et travaux</b>	<b>1 798 630.00</b>		
<b>TVA</b>	<b>359 726.00</b>		
<b>Total TTC</b>	<b>2 158 356.00</b>	<b>Total TTC</b>	<b>2 158 356.00</b>

Aussi, conformément aux dispositions réglementaires applicables à la DETR, Monsieur Le Maire propose de confirmer la demande de DETR et de l'autoriser à transmettre le dossier afin de déposer à nouveau le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**N° 2017-01-10 : DETR 2017 – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE 2017 POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE – Madame Françoise CARTRON, sénatrice :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal le programme lié à l'extension du groupe scolaire et du restaurant scolaire.

Le groupe scolaire (écoles maternelle, élémentaire et restaurant) situé au bourg de Cailleau a été construit et agrandi à plusieurs époques, suivant l'augmentation des effectifs d'élèves. Cette augmentation se poursuit et il est devenu évident que l'école actuelle est en train d'atteindre un niveau de saturation. Il est donc nécessaire d'envisager son extension.

Le présent projet a pour objet la mise en œuvre des modifications profondes de l'organisation des bâtiments, avec trois objectifs :

- une réorganisation plus fonctionnelle des pôles Maternel et Élémentaire,
- la création de locaux et espaces manquants,
- l'extension et la réorganisation du restaurant scolaire.

Le groupe scolaire actuel réunit sur le même site l'école maternelle et l'école élémentaire, ainsi que le restaurant scolaire. Actuellement, les locaux de l'école maternelle représentent environ 680 m<sup>2</sup> et ceux de l'école élémentaire 500 m<sup>2</sup>. Les surfaces recommandées pour les effectifs considérés seraient de 665 m<sup>2</sup> en maternelle et de 882 en élémentaire.

Le restaurant scolaire représente environ 367 m<sup>2</sup>.

Les principales modifications envisagées sont les suivantes:

- L'école maternelle doit être agrandie d'une classe,
- l'école élémentaire doit être agrandie de 2 classes,
- la surface des préaux doit être augmentée,
- la surface des cours doit être augmentée,
- le restaurant scolaire doit être agrandi et restructuré.

Les travaux d'extension du restaurant concernent les deux salles de restaurant, la salle de restaurant des adultes et l'espace de production qui doit être mis aux normes sanitaires actuelles. Actuellement, 260 à 280 repas sont quotidiennement fabriqués. Certains dysfonctionnements mis en exergue par l'étude préalable réalisée par le Cabinet NECTHAN nécessitent des travaux d'extension et de réhabilitation de l'espace cuisine. De plus, l'augmentation du nombre de rationnaires porterait le nombre de repas quotidiens à 350.

Comme les espaces extérieurs (préaux et cour de récréation) ne peuvent pas être réduits en raison des effectifs d'élèves croissants, il a été prévu la création de préaux supplémentaires et l'extension des cours en repoussant la limite/clôture en façade Est, soit un gain de 200m<sup>2</sup> environ. Ces travaux sont à inclus dans le projet.

A ce titre, le plan de financement est présenté :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant hors taxes</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Maîtrise d'œuvre	168 000.00	<b>Conseil Départemental de la Gironde</b>	<b>168 048.00</b>
Etude de sols	3 000.00	<b>Réserves parlementaires</b>	<b>30 000.00</b>
SPS	6 000.00	<b>DETR</b>	<b>150 000.00</b>
Bureau de Contrôle	25 000.00	<b>FONDS PROPRES ET EMPRUNT</b>	<b>1 810 308.00</b>
<b>Total des honoraires</b>	<b>202 000.00</b>		
Travaux de construction	1 596 630.00		
<b>Total des travaux</b>	<b>1 596 630.00</b>		
<b>Total honoraires et travaux</b>	<b>1 798 630.00</b>		
<b>TVA</b>	<b>359 726.00</b>		
<b>Total TTC</b>	<b>2 158 356.00</b>	<b>Total TTC</b>	<b>2 158 356.00</b>

Aussi, Monsieur Le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de Madame Françoise CARTRON, Sénatrice au titre de la réserve parlementaire 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**N° 2017-01-11 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SOLLICITER LES SERVICES DES DOMAINES POUR L'EVALUATION DU TERRAIN SITUE LE LONG DU LOTISSEMENT COMMUNAL**

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de solliciter l'avis des domaines pour toute cession de terrain.

Aussi, Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée délibérante de l'autoriser à solliciter l'avis du service des domaines pour la parcelle D1550 d'une surface de 130 m<sup>2</sup> située route de la Mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**N° 2017-01-12 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE PROCEDER A LA CESSION DE LA PARCELLE D608 SITUEE AU LOTISSEMENT BERTIN ET SOLLICITER LES SERVICES DES DOMAINES POUR L'EVALUATION SITUE AU LOTISSEMENT BERTIN**

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de solliciter l'avis des domaines pour toute cession de terrain.

La parcelle cadastrée D608 située au sein du lotissement Bertin doit faire l'objet d'une cession Aussi, Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée délibérante de l'autoriser à la cession de cette parcelle et à solliciter l'avis du service des domaines.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**N° 2017-01-13 : DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL SYNDICAL DU SMER ENTRE DEUX MERS**

Monsieur Le Maire rappelle le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et propose de désigner Gaëlle GUILLEMOTO et Marie-Claude COSTE délégués au SMER ENTRE DEUX MERS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente délibération.

**2017-01-14 LISTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

<b>2017-01-02</b>	Devis <b>ADAV</b> d'un montant de 1748.59 euros pour l'achat de DVD pour la médiathèque.
<b>2017-01-03</b>	Devis <b>DEMATIS</b> d'un montant de 588 euros pour l'achat de 10 unités de publications sur le portail dévolu aux marchés publics.
<b>2017-01-04</b>	Devis <b>ACTION MANUTENTION</b> d'un montant de 243.36 euros pour la location d'une nacelle le 17/01/2017 pour le décrochage des décorations de Noël.
<b>2017-01-05</b>	Devis de la <b>COMPAGNIE LA TENDRESSE DU GRAVIER</b> d'un montant de 500 euros pour la représentation à l'inauguration des nouvelles œuvres de l'artothèque.
<b>2017-01-06</b>	Devis <b>PROTOSFILM</b> d'un montant de 375.80 euros pour l'achat de film protecteur pour les livres de la médiathèque.
<b>2017-01-07</b>	Devis <b>PHILIBERT</b> d'un montant de 383.10 euros pour l'achat de jeux divers pour la ludothèque.
<b>2017-01-08</b>	Devis <b>MOLLAT</b> d'un montant de 487.10 euros pour l'achat de livres pour la médiathèque.

Le conseil municipal prend acte des décisions.

**N° 2017-01-15 : SIGNALISATION DU PARC ECONOMIQUE DU BOS PLAN AUX ABORDS DE LA RN 89**

Monsieur Le Maire rappelle le travail mené par la Communauté de communes du Secteur de Saint Loubès dans le cadre de la signalétique. La zone d'activité du BOS PLAN ne bénéficiant pas aujourd'hui d'une signalisation directionnelle propre dès la sortie numéro 6 de la Route Nationale 89, une demande d'aménagement de la signalétique a été transmise à Monsieur l'Ingénieur Général des Routes.

Ainsi, les services de la D.I.R.A., gestionnaire de la Route Nationale 89 réservent un avis favorable à la demande de modification des panneaux situés sur la sortie numéro 6. Toutefois, soucieux de ne pas alourdir le visuel de l'ensemble de la signalétique, ils proposent de retirer les mentions « BARRADE » et « INTENDANT » et d'apposer les mentions suivantes :

**Sortie 6**

**BEYCHAC ET CAILLAU –CAILLEAU**

**Z.A. BOS PLAN**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente délibération.

**N° 2017-01-16 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE LANCER LA MISE EN CONCURRENCE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE VOIRIE 2017-2018-2019 :**

Monsieur Le Maire rappelle le terme du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie et propose de lancer la mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie 2017-2018-2019.

Le budget annuel alloué aux travaux se situe entre 50 000 euros et 200 000 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente délibération.

**N° 2017-01-17 : AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CARTES SUR TABLE :**

Monsieur Le Maire explique que les résultats très honorables de l'association Cartes sur Table conduisent certains de ses adhérents à la finale qui se déroulera courant mars 2017 à Niort (79). Aussi, l'association a sollicité une subvention exceptionnelle auprès de la collectivité.

Monsieur Le Maire propose d'attribuer un montant de 500 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**Tour de table :**

**Jacky BIAUJAUD** précise que l'achèvement des travaux de la RD13 est reporté en raison des conditions climatiques qui ne permettent pas l'exécution des travaux.

**Christian PERON** rappelle le dévoilage des œuvres de l'artothèque.

**Agnès JOUBERT** présente le projet de voyage du Conseil municipal des jeunes à l'Assemblée Nationale prévu courant février. Le trajet se fera en train et l'hébergement dans un hôtel.

Le coût est estimé à 1800 euros. Une enseignante, le Directeur du centre de loisirs et deux élues accompagneront les jeunes élus.

Ce projet satisfait tant les enfants que les familles concernées.

Le Conseil municipal félicite les intervenants qui ont préparé ce beau projet.

**Jean-Pierre BALLION** explique que les travaux de terrassement du parc paysager sont achevés. Concernant l'association Rue de l'Espoir, le jardin partagé devrait commencer d'ici début Février. Monsieur Le Maire explique le partenariat avec l'association BOCAL LOCAL, contractualisée par le biais d'une convention pour la mise en œuvre du jardin.

Monsieur Le Maire précise que l'association BOCAL LOCAL interviendra également dans le cadre du projet de jardin initié par l'Alej. Une convention sera signée entre l'Alej et le Bocal Local dans le cadre d'un projet soutenu par la CAF.

**La séance est levée à 20h30.**